

## **TERMES DE REFERENCE-PARTIE A**

### **EU/OEACP Partenariat sur une stratégie de mobilisation de ressources pour le financement du développement dans les pays de l'OEACP**

#### **PROCEDURE SIMPLIFIEE**

##### **1. INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE**

L'OEACP est une Organisation créée par l'Accord de Georgetown en 1975 et révisé en 2019. Elle est composée de 79 États en développement dont 48 pays d'Afrique subsaharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique.

Depuis les quatre dernières décennies, l'OEACP est le centre de gravité de la coopération de ses Etats membres avec l'Union Européenne (UE) qui a englobé les accords de partenariat successifs ACP-UE, connus sous les noms respectifs de Convention de Yaoundé, Convention de Lomé et Accord de partenariat de Cotonou. Ces accords de partenariat ont été accompagnés, pour leur mise en œuvre, par un protocole financier spécifique, connu sous le nom de Fonds Européen de Développement (FED). Le 11ème et dernier FED dans le cadre de l'accord de partenariat de Cotonou a pris fin le 31 décembre 2020.

##### **1.1. Les objectifs de l'OEACP**

Les principaux objectifs de l'OEACP visent, entre autres, à :

- promouvoir les actions de ses États membres visant à éradiquer la pauvreté, à réaliser le développement durable et à tirer pleinement avantage des partenariats en renforçant leur participation graduelle et effective à l'économie mondiale ;
- promouvoir et renforcer l'unité et la solidarité entre les membres de l'OEACP ainsi que la compréhension entre leurs peuples ;
- consolider, renforcer et préserver la paix et la stabilité en tant que préalables à l'amélioration du bien-être des peuples de l'OEACP dans un environnement démocratique et libre ;
- tenir lieu de forum pour la formulation et la coordination de positions communes sur les enjeux mondiaux de développement ;
- prôner un système multilatéral juste, équitable et basé sur des règles de droit, de nature à contribuer à la croissance économique et au développement durable des membres de l'OEACP ;
- instaurer des relations et partenariats stratégiques avec des parties, y compris dans les pays du sud, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales en vue de forger un consensus mondial en faveur de la coopération Sud-Sud et Triangulaire etc.

## **1.2. Le Secrétariat de l'OEACP**

Il est dirigé par un Secrétaire Général. Les principaux domaines de son mandat comprennent : i) la mise en œuvre des décisions des organes de l'OEACP, notamment le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, les Comités ministériels sectoriels, l'Assemblée Parlementaire et le Comité des Ambassadeurs et ii) la mise en œuvre, le cas échéant, des accords conclus avec des partenaires de développement et la fourniture de services aux organes de l'OEACP et, le cas échéant, aux institutions conjointes instituées avec l'ensemble des parties externes, notamment l'UE.

À cet effet, le Secrétariat fournit un appui technique et administratif et des services de bonne qualité aux organes de l'OEACP et aux institutions conjointes. Il accomplit les tâches qui lui sont confiées par les différents organes de l'OEACP par la mise en œuvre des décisions prises, des accords conclus avec des partenaires et celles de ses propres initiatives visant à contribuer à la réalisation harmonieuse des tâches de l'Organisation. En outre, le Secrétariat agit en tant que Co-secrétariat des institutions conjointes, en liaison avec les deux parties, et participe à l'élaboration de documents techniques conjoints. Il vise à devenir un Centre d'excellence, conformément à la nouvelle vision de l'OEACP insufflée par la déclaration Nguvu Ya Pamoja des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Nairobi en décembre 2019.

## **1.3. La justification de la mission**

Les ressources financières de l'OEACP proviennent des contributions de ses Etats membres et des retours sur investissement générés par le Fonds Fiduciaire et de Dotation (FFD), établi en décembre 2019. Alors que les contributions des Etats membres sont utilisées pour financer les dépenses de fonctionnement du Secrétariat, les ressources issues des activités du FFD visent, outre le budget du Secrétariat, à financer les programmes et projets opérationnels de l'OEACP. Bien que le FFD soit une innovation et une avancée dans la perspective de la mobilisation de ressources pour l'OEACP, il faut relever qu'il est encore nouveau et n'est qu'en phase de mise en place. Les ressources attendues restent encore imprévisibles et sont à prévoir à moyen et à long terme.

La mobilisation des ressources au sein de l'OEACP pour le financement des programmes et projets est, à ce jour, limitée aux subventions accordées par l'UE dans le cadre des accords de partenariat successifs ACP-UE par le biais du FED, un instrument financier spécifique dédié au financement de la coopération OEACP-UE. Ces subventions de l'UE servent à la fois à appuyer le Secrétariat dans son fonctionnement mais surtout à financer les projets et programmes dans les Etats membres.

En dehors du FED, aucune autre approche de mobilisation de ressources pour le financement de développement n'a été envisagée par l'OEACP à ce jour. La raison est simple et tient à la garantie des subventions fournies par le FED qui accompagne les différents accords de partenariat négociés et signés entre l'OEACP et l'UE. Ce mécanisme de financement explique que l'accent a été mis, pour des besoins de

prévisibilité et d'efficacité, sur la programmation et la gestion du FED que sur la mobilisation d'autres ressources.

Mais la fin de l'accord de partenariat de Cotonou, et surtout celle du FED en décembre 2020 ont changé substantiellement la base juridique et institutionnelle du financement de la coopération OEACP-UE et opéré une rupture. Le nouvel accord de partenariat entre l'UE et ses Etats membres et les Etats de l'OEACP ne dispose pas d'un protocole financier spécifique pour sa mise en œuvre. Bien que l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) ou l'Europe dans le monde, servira au financement de la coopération OEACP-UE dans le cadre du nouvel accord, force est d'admettre que le cadre juridique est complètement différent. Le nouvel accord ne mentionne pas l'IVCDI qui est un instrument interne de l'UE destiné au financement de l'ensemble de son action extérieure et non plus spécifiquement à celui de la coopération OEACP-UE. Les principes de codécision et de cogestion qui caractérisaient le FED et son efficacité ont disparu de ce nouvel instrument qui est soumis aux règles financières de l'UE.

Ces changements majeurs et les besoins de financement de plus en plus importants des Etats membres de l'OEACP ont donné des signaux clairs quant à la nécessité pour l'OEACP de diversifier et de mobiliser de nouvelles ressources, en complément des mécanismes de financement prévus par l'IVCDI, pour contribuer au financement de projets et programmes dans les pays membres.

## **2. OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS**

### **2.1. L'objectif général**

L'objectif général de la mission est de contribuer au financement du développement dans les pays membres de l'OEACP pour la réalisation des Objectifs de Développement Durables (ODD).

### **2.2 . L'objectif spécifique**

L'objectif spécifique de la mission est d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du développement dans les pays membres de l'OEACP.

### **2.3 . Travail spécifique du consultant**

Le travail du consultant se fera en étroite collaboration avec le Département Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation (MFDP) du Secrétariat.

Il consistera à :

- 2.3.1.** faire une revue de la situation actuelle de la mobilisation des ressources au sein de l'OEACP ;
- 2.3.2.** dresser le paysage du financement du développement ;
- 2.3.3.** identifier les meilleures pratiques en matière de mobilisation des ressources au sein d'organisations internationales similaires;

**2.3.4.** établir des scénarios et un document de stratégie de mobilisation des ressources pour l'OEACP;

**2.3.5.** proposer un renforcement des capacités du département en charge de la mobilisation des ressources de l'OEACP.

#### **2.4 . Résultat attendu de la mission**

Le document de stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du développement dans les pays membres de l'OEACP est disponible.

#### **2.5 . Langue du contrat spécifique**

La langue de travail est le français.

### **3. LOGISTIQUE ET CALENTRIER**

Se référer à la partie B des Termes de référence.

### **4. EXIGENCES**

Se référer à la partie B des Termes de référence.

### **5. RAPPORTS**

Se référer à la partie B des Termes de référence.

### **6. SUIVI ET ÉVALUATION**

Définition des indicateurs

- Soumission dans les délais projet, du projet de rapport final à l'autorité contractante ;
- Respect fidèle des jalons et activités programmés conformément au calendrier des activités ;
- Justification, structure et cohérence du projet de rapport.

### **7. INFORMATIONS PRATIQUES**

Pour toute clarification et information, bien vouloir s'adresser aux personnes suivantes :

Madame Banata Tchalé Sow : [bsow@acp.int](mailto:bsow@acp.int)

Bagnenou Lamien : [lamien@acp.int](mailto:lamien@acp.int)

## **TERMES DE RÉFÉRENCE - PARTIE B**

### **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

#### **1. Zone bénéficiaire**

L'organisation bénéficiaire est OEACP. Son siège est à Bruxelles en Belgique, Rue de l'Aqueduc 118, 1050 Bruxelles. Pour plus d'information, visiter son site [www.acp.int](http://www.acp.int)

#### **2. Autorité contractante**

L'autorité contractante est le Secrétariat de l'OEACP.

#### **3. Langue du contrat**

La langue du contrat est le français. Un résumé exécutif en anglais sera toutefois requis pour tout document et rapport.

### **LOCALISATION ET DURÉE**

#### **4. Localisation**

Le projet sera localisé au siège de l'OEACP à Bruxelles en Belgique, Rue de l'Aqueduc 118, 1050 Bruxelles.

#### **5. Date de début et durée de mise en œuvre**

La date indicative de commencement de la mission intervient au plus tard deux (2) jours après la signature du contrat et la durée de mise en œuvre est de 70 jours ouvrables à raison de 5 jours par semaine à compter de la date de commencement.

### **DEMANDE, BESOIN OU EXIGENCES**

#### **6. Expertise requise**

Pour cette mission, il est requis un Expert Senior en financement du développement :

- Description générale de la mission : il est attendu de l'Expert de (1) rédiger un document de stratégie de mobilisation des ressources au profit du Secrétariat de l'OEACP pour le financement du développement dans ses Etats membres, (2) le présenter au Secrétariat de l'OEACP et au sous-comité CFD, (3) d'incorporer les observations et finaliser le document de stratégie.
- Catégorie d'Expert : au moins 12 ans d'expérience.

- Qualifications et compétences requises : être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur en financement du développement, économie, gestion ou en droit. Avoir des connaissances solides dans le domaine du financement du développement dans les pays de l'OEACP.
- Expérience professionnelle générale : au moins 12 ans d'expérience dans le domaine du financement du développement et au moins 10 ans dans le domaine de la mobilisation des ressources pour le financement du développement dans les pays en développement ou en transition.
- Expérience spécifiques requises : au moins deux ou trois références pour des études, des documents de politique ou de stratégie dans le domaine du financement du développement et de la mobilisation des ressources en faveur des pays en développement. Une expérience dans un pays de l'OEACP serait un avantage.
- Connaissances linguistiques : solides compétences orales et écrites de communication en français sont requises. Des connaissances en anglais sont un plus.
- Nombre minimum de jour de travail : 70 jours ouvrables.

#### **7. Dépenses inhérentes**

Aucune dépense incidente n'est prévue pour ce contrat.

#### **8. Montant forfaitaire**

Aucun forfait n'est prévu pour ce contrat.

#### **9. Vérification de dépenses**

Aucun rapport de vérification de dépenses n'est requis.

## RAPPORTS ET SOUMISSION

### 10. Rapports et livrables requis

Titre	Contenu	Langue	Date limite de soumission
Rapport initial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension du consultant de la mission.</li> <li>• Méthodologie pour la stratégie de mobilisation des ressources et logique d'intervention.</li> <li>• Outils, sources de données, procédures proposées à utiliser pour la préparation de la stratégie.</li> <li>• Calendrier des tâches, des activités, des livrables et relevé des problèmes clés.</li> </ul>	Français	10 jours + 2 jours pour incorporer les observations
Rapport d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusions et recommandations à présenter au Secrétariat et au SC CFD au cours d'une réunion de validation à organiser au plus tard six (6) semaines après le début de la mission pour observation à une date à convenir lors de la réunion de démarrage.</li> <li>• Résumé analytique décrivant les principaux résultats obtenus, les activités réalisées ainsi que les conclusions et recommandations.</li> </ul>	Français	20 jours + 2 jours pour incorporer les observations
Projet de rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporation des observations de l'OEACP et de l'autorité contractante.</li> <li>• Remise du projet de rapport final en français en trois (3) exemplaires sous forme papier et électronique au Secrétariat dans les délais stipulés.</li> <li>• Remise en anglais en trois (3) exemplaires papier et électronique dans les délais stipulés une fois que le projet de rapport final en français est accepté.</li> <li>• Résumé exécutif en français et anglais des messages clés et recommandations.</li> </ul>	Français et anglais	20 jours + 2 jours pour incorporer les observations
Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document final de stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du développement dans les pays de l'OEACP.</li> </ul>	Français et anglais	14 jours tout finaliser et livrer le rapport final dans les deux langues(FR&EN)